

16. La situation au Mali

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 12 séances et adopté quatre résolutions et deux déclarations de son président concernant la question intitulée « La situation au Mali »⁴⁷⁰, qui était précédemment examinée au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique »⁴⁷¹.

Le Conseil a suivi de près l'évolution de la crise au Mali depuis son déclenchement au début de 2012. Ses décisions et ses actions ont abouti, dans un premier temps, à l'autorisation du déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), puis à la mise en place, le 25 avril 2013, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et au transfert des fonctions de la MISMA à la MINUSMA le 1^{er} juillet 2013. Le Conseil a également suivi avec attention l'évolution du processus politique, notamment la tenue d'élections présidentielle et législatives dans le pays et la mise en œuvre de l'accord conclu entre le Gouvernement et les groupes armés dans les régions du nord, signé à Ouagadougou le 18 juin 2013.

Premières phases de la crise au Mali

Le Conseil s'est réuni le 26 mars 2012 dans le contexte de la rébellion touareg sévissant dans le nord du pays et de la prise par la force, par certains éléments des forces armées maliennes, du pouvoir détenu par le Gouvernement malien élu démocratiquement⁴⁷². À cette occasion, il a publié une déclaration de son président dans laquelle il s'est déclaré gravement préoccupé par l'insécurité et la rapide dégradation de la situation humanitaire dans la région du Sahel, a condamné fermement le fait que certains éléments des forces armées maliennes aient pris le pouvoir par la force et demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la tenue des élections comme prévu initialement. Il a également condamné les attaques

commises par les groupes rebelles contre des forces du Gouvernement malien et demandé aux rebelles de mettre fin à la violence et de rechercher un règlement pacifique du conflit⁴⁷³.

À l'occasion de la séance tenue le 4 avril 2012, le Conseil a publié une autre déclaration de son président, dans laquelle il a demandé aux mutins de garantir la sûreté et la sécurité de toutes les personnalités officielles maliennes et exigé la libération immédiate de celles qui étaient détenues⁴⁷⁴. À la même séance, le représentant du Mali a fait savoir que le nord du pays était sous l'occupation des groupes rebelles touareg et des salafistes, et que des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés vivaient dans des conditions inimaginables. Il a félicité le Conseil d'avoir adopté la déclaration du Président et lui a demandé d'aider le Mali à trouver une porte de sortie à cette crise. Il a également remis en question la décision de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'imposer des sanctions aux Mali à un moment où le pays avait besoin d'aide pour trouver le moyen d'aller de l'avant. Il a en outre informé le Conseil que les militaires responsables du coup d'État avaient lancé un appel au dialogue pour tenter de trouver un consensus national permettant d'aboutir à une sortie de crise⁴⁷⁵.

Le 5 juillet 2012, dans sa résolution 2056 (2012), le Conseil de sécurité a constaté que la situation au Mali menaçait la paix et la sécurité internationales. Exprimant son plein soutien aux efforts que déployaient la CEDEAO et l'Union africaine, il les a encouragées à œuvrer au rétablissement de l'ordre constitutionnel en coordination avec les autorités de transition du Mali. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il a également exigé des groupes rebelles présents dans le nord du Mali qu'ils mettent fin aux hostilités et prié le Secrétaire général de fournir un appui aux initiatives de médiation en cours, notamment en ayant recours aux bons offices de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest.

Prenant la parole après l'adoption de la résolution 2056 (2012), le représentant de la CEDEAO a déclaré qu'il s'agissait d'une première étape importante pour asseoir l'engagement politique de la communauté internationale à l'appui des efforts que faisait son organisation. Il a également réitéré la demande

⁴⁷⁰ Conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 20 décembre 2012 (S/2012/961), les questions relatives au Mali ont été examinées à compter de cette date au titre de la question intitulée « La situation au Mali », qui englobe les questions auparavant examinées par le Conseil au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ».

⁴⁷¹ Pour plus d'informations, voir la section II (Ordre du jour) de la deuxième partie et la section 16 (Paix et sécurité en Afrique) de la première partie.

⁴⁷² Voir S/PV.6741.

⁴⁷³ S/PRST/2012/7.

⁴⁷⁴ S/PRST/2012/9.

⁴⁷⁵ S/PV.6745, p. 3 et 4.

qu'avait présentée la CEDEAO au Conseil tendant à ce que soit accéléré le processus d'adoption d'une nouvelle résolution qui appuierait le déploiement d'une force opérationnelle de son organisation au Mali afin d'assurer la transition, de rétablir l'unité du pays et de combattre le terrorisme dans la région⁴⁷⁶.

Dégradation de la situation au Mali

Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil le 8 août 2012, le Secrétaire général a signalé que la situation faisait peser une menace de plus en plus lourde sur la paix et la sécurité internationales et que peu de progrès avaient été accomplis sur la voie du rétablissement de l'ordre constitutionnel. Tout en notant que la junte militaire continuait d'exercer une forte influence sur le processus de transition, il a estimé que le retour du Président malien à Bamako était un fait positif et salué les mesures prises par celui-ci pour garantir la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Concernant la situation qui régnait dans le nord, le Secrétaire général a confirmé que les conditions de sécurité demeuraient instables et imprévisibles, et fait savoir qu'Ansar Eddine et le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest, dont on pensait qu'ils étaient liés à Al-Qaida au Maghreb islamique, avaient pris le contrôle du nord du pays après avoir évincé le Mouvement national de libération de l'Azawad et imposé la charia aux habitants. Il a également informé le Conseil des efforts de médiation qu'avait entrepris la CEDEAO, de la création par le Président malien d'une commission nationale visant à faciliter les négociations, des bons offices dont avait usé son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et des consultations qui s'étaient tenues entre le Département des affaires politiques et les États membres de la CEDEAO. Il a en outre évoqué la gravité de la situation humanitaire et les informations faisant état de graves violations des droits de l'homme perpétrées par des groupes armés dans le nord, et encouragé le Conseil à envisager sérieusement d'imposer des sanctions ciblées aux personnes impliquées dans des activités terroristes et d'autres activités criminelles. En conclusion, le Secrétaire général a affirmé que le règlement de la crise au Mali, compte tenu de sa nature complexe et multidimensionnelle, appelait une stratégie globale et intégrée, et encouragé le Gouvernement malien à élaborer une stratégie politique générale permettant de

rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays et de restaurer l'autorité de l'État dans le nord⁴⁷⁷.

Tous les intervenants ont souligné que la situation humanitaire et les conditions de sécurité demeuraient catastrophiques, mais que des perspectives de normalisation encourageantes semblaient se dessiner, notamment à la faveur du retour du Président à Bamako. La représentante de la CEDEAO a rappelé que la stratégie de son organisation au Mali consistait à intensifier les efforts de médiation auprès de toutes les parties prenantes tout en procédant au déploiement échelonné d'une force de stabilisation⁴⁷⁸. Le représentant de l'Union africaine a souligné qu'il fallait encourager les Maliens à accélérer la formation d'un gouvernement d'unité nationale afin d'ouvrir la voie à la levée de la suspension de la participation du Mali aux activités de l'Union africaine qu'avait imposée le Conseil de paix et de sécurité de l'Union au mois de mars, à la suite du coup d'État⁴⁷⁹. Le représentant du Mali a rendu compte des mesures de transition adoptées par les autorités de son pays et fait le point sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans le nord. Il a souligné que l'amélioration des conditions de vie des personnes touchées par la crise dans le nord du pays et la situation d'insécurité alimentaire figuraient parmi les priorités de son gouvernement, qui avait engagé une campagne de mobilisation de ressources auprès de la communauté internationale⁴⁸⁰.

Le 12 octobre 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2071 (2012), dans laquelle il s'est félicité de la formation d'un gouvernement d'unité nationale au Mali et a engagé les autorités de transition maliennes à présenter une feuille de route détaillée aux fins de la transition. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a également pris note des décisions et de la recommandation de la CEDEAO tendant ce que soient imposées des sanctions ciblées, s'est déclaré prêt à envisager des mesures appropriées s'il y avait lieu et a invité les groupes rebelles maliens à rompre tout lien avec les organisations terroristes. Il s'est en outre déclaré prêt, dès qu'il recevrait le rapport du Secrétaire général concernant une force militaire internationale, à donner suite à la demande du Mali tendant à ce qu'une telle force prête son concours aux forces armées maliennes en vue de la reconquête des régions occupées du nord

⁴⁷⁶ S/PV.6798, p. 3.

⁴⁷⁷ S/PV.6820, p. 2 et 3.

⁴⁷⁸ Ibid., p. 5.

⁴⁷⁹ Ibid., p. 7.

⁴⁸⁰ Ibid., p. 8.

du pays et s'est félicité de la désignation d'un Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

À la séance du 12 octobre 2012, le représentant du Mali a souligné qu'il était urgent de déployer une force militaire internationale, en vertu du Chapitre VII de la Charte, pour aider les Forces de défense et de sécurité maliennes à rétablir l'intégrité territoriale du pays, à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et à restaurer les droits fondamentaux dans les régions du nord⁴⁸¹. Le représentant de la Côte d'Ivoire, au nom de la CEDEAO et de son propre gouvernement, a fait savoir que la CEDEAO et l'Union africaine, tout en insistant sur l'importance de déployer des troupes, estimaient que la priorité devait être donnée aux négociations et aux solutions politiques⁴⁸².

Le 5 décembre 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a expliqué au Conseil que, depuis l'adoption de la résolution 2071 (2012), le système des Nations Unies avait intensifié et accéléré ses efforts au Mali sur deux volets principaux consistant à insuffler un élan au processus politique malien et à aider la CEDEAO et l'Union africaine à planifier le déploiement d'une force internationale à l'appui du rétablissement de l'intégrité territoriale du pays par les autorités maliennes. Il a également fait savoir que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel s'était attaqué avec décision aux problèmes que connaissait la région sahélienne dans son ensemble, soulignant qu'une solution était nécessaire si l'on voulait régler la crise au Mali. Concernant le déploiement d'une force internationale, il a confirmé que l'ONU avait œuvré, avec la CEDEAO et l'Union africaine et en consultation étroite avec les autorités maliennes, à l'élaboration du cadre stratégique qui régirait le projet de mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. Tout en signalant que l'existence même de l'option militaire pourrait constituer un levier utile et complémentaire au processus politique, il a souligné que toutes les opérations menées devraient être correctement planifiées, coordonnées et mises en œuvre, ajoutant que la mission internationale d'appui au Mali et les forces maliennes devraient disposer des capacités requises pour conduire leurs opérations contre les groupes terroristes et affiliés dans le nord du pays⁴⁸³.

La représentante du Mali a réaffirmé que la situation dans son pays exigeait le déploiement d'une

force internationale à l'appui des forces gouvernementales. Soulignant que les autorités n'avaient pas demandé le déploiement de cette force pour combattre des minorités ethniques ni pour déstabiliser les pays voisins, mais pour assurer la sécurité dans le pays, elle a réaffirmé l'attachement de son gouvernement aux vertus du dialogue⁴⁸⁴.

Le représentant de la CEDEAO, estimant que le dialogue politique devait s'accompagner d'une action militaire pour aider le Mali à recouvrer son intégrité territoriale, a demandé au Conseil d'adopter une résolution ferme autorisant le déploiement d'une mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine⁴⁸⁵.

Le représentant de l'Union africaine, exprimant l'espoir que le Conseil autoriserait sans tarder le déploiement de la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, s'est fait l'écho de l'appel lancé par l'Union africaine pour que soit mis en place un dispositif d'appui financé par des contributions au budget de l'ONU en vue d'assurer un appui continu à la mission et a demandé au Conseil de créer un fonds d'affectation spéciale à l'appui des Forces de défense et de sécurité maliennes⁴⁸⁶.

Autorisation du déploiement d'une mission sous conduite africaine au Mali

Le 20 décembre 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2085 (2012), dans laquelle il a décidé d'autoriser le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) pour une durée initiale d'une année⁴⁸⁷, demandé aux États Membres, y compris ceux de la région du Sahel, de fournir des contingents à la MISMA et invité les autorités de transition maliennes et toutes les autres parties maliennes à apporter un concours plein et entier au déploiement et aux opérations de la Mission. Il a également prié le Secrétaire général de créer une présence multidisciplinaire des Nations Unies au Mali chargée de fournir un appui au processus politique en cours et au dispositif de sécurité.

Le représentant du Mali s'est félicité de l'adoption de la résolution 2085 (2012), qui traduisait

⁴⁸⁴ Ibid., p. 5 à 7.

⁴⁸⁵ Ibid., p. 10.

⁴⁸⁶ Ibid., p. 12.

⁴⁸⁷ Pour plus d'informations sur le mandat de la MISMA, voir la section III (Opérations de maintien de la paix menées dans le cadre d'accords régionaux) de la huitième partie.

⁴⁸¹ S/PV.6846, p. 2.

⁴⁸² Ibid., p. 3.

⁴⁸³ S/PV.6879, p. 3 à 5.

l'engagement de la communauté internationale aux côtés de son pays dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée⁴⁸⁸. Le représentant de la Côte d'Ivoire, au nom de la CEDEAO, a souligné que la résolution adressait un message d'espoir et de solidarité et établissait une stratégie politique qui donnait toutes ses chances à la paix⁴⁸⁹. Le représentant de l'Union africaine s'est quant à lui félicité de la grande sagesse et de la volonté politique dont avaient fait preuve les membres du Conseil en décidant d'appuyer les demandes de la CEDEAO et de l'Union africaine et d'autoriser le déploiement de la MISMA⁴⁹⁰.

Déploiement des forces françaises au Mali

Le 22 janvier 2013, dans le contexte du déploiement des forces françaises survenu en janvier 2013 et de la demande formulée par les autorités de transition maliennes tendant à ce que ces opérations militaires bénéficient d'un soutien pour faire obstacle à l'avancée des groupes extrémistes dans le nord du pays, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a signalé qu'il se pouvait que la crise au Mali soit arrivée à un tournant décisif, que l'offensive militaire lancée pour reprendre le contrôle du nord du Mali était en cours et que le Secrétaire général avait félicité la France de sa décision de stopper l'avancée des groupes extrémistes vers le sud. Il a également fait savoir que la MISMA souffrait de déficits critiques dans divers domaines logistiques, ce qui nuisait à son autonomie, mais que le Secrétaire général était fermement déterminé à mobiliser les moyens dont disposait l'Organisation pour contribuer à régler la crise au Mali et promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2085 (2012). Il a signalé en outre que le Gouvernement malien était pleinement convenu de la nécessité de faire avancer les processus politique et militaire de façon concomitante et affirmé que le recours à une approche exclusivement militaire ne permettrait pas de trouver une solution durable au Mali⁴⁹¹.

Le représentant du Mali a félicité le Conseil du soutien qu'il avait apporté à l'action menée par la France dans son pays, a demandé à la communauté internationale de contribuer aux efforts de mobilisation des ressources requises pour accélérer le déploiement de la MISMA et s'est dit persuadé que l'intervention militaire menée au Mali pour combattre les groupes terroristes et rebelles favoriserait le processus politique

et la normalisation⁴⁹². Tous les autres intervenants ont salué la décision qu'avait prise la France d'intervenir au Mali. Le représentant du Sénégal, soulignant que l'intervention française avait déjà permis de reprendre le contrôle de certaines villes, a estimé que le déploiement de troupes africaines contribuerait assurément à accélérer le rythme des opérations menées pour reconquérir le nord du Mali⁴⁹³. Tous les intervenants ont rendu compte au Conseil des mesures prises par leur pays respectif pour mettre en œuvre la résolution 2085 (2012), et la plupart ont fait référence à la conférence des donateurs qui se tiendrait le 29 janvier 2013 pour mobiliser des ressources financières, logistiques et matérielles à l'appui du déploiement de la MISMA. Le représentant de l'Union européenne a quant à lui exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité serait en mesure de se prononcer rapidement sur l'autorisation d'un dispositif solide permettant d'assurer le financement de la MISMA⁴⁹⁴.

Options en vue du déploiement d'une mission des Nations Unies au Mali

Le 3 avril 2013, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des derniers événements d'importance survenus dans le pays sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité. Il a mis l'accent sur l'adoption en janvier d'une feuille de route pour la transition, qui visait notamment à permettre le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays et l'organisation d'élections libres et régulières. Il a également signalé que, si l'accès humanitaire s'était amélioré dans certaines parties du pays, la situation demeurait extrêmement instable, ajoutant que l'Organisation suivait de près la situation des droits de l'homme et que le Conseil des droits de l'homme avait nommé un rapporteur spécial sur le Mali. Il a en outre averti qu'il était extrêmement important que la conciliation des priorités politiques et de sécurité ne remette pas en cause la primauté de l'action politique au Mali. Concernant les problèmes de sécurité, il a signalé qu'une des questions clés était de savoir dans quelle mesure l'Organisation pouvait ou devait assumer quelque responsabilité en matière de sécurité et de stabilisation, ajoutant que les acteurs humanitaires insistaient sur la nécessité d'observer une stricte distinction entre l'action humanitaire et les objectifs politiques et de sécurité. En conclusion, il a

⁴⁸⁸ S/PV.6898, p. 2.

⁴⁸⁹ Ibid., p. 3.

⁴⁹⁰ Ibid., p. 4.

⁴⁹¹ S/PV.6905, p. 2 à 6.

⁴⁹² Ibid., p. 7.

⁴⁹³ Ibid., p. 12.

⁴⁹⁴ Ibid., p. 20.

décrit les modalités possibles de l'engagement des Nations Unies au Mali⁴⁹⁵.

Le représentant du Mali a signalé que les flambées de violence faisaient obstacle au rétablissement de l'autorité de l'État, au retour des déplacés et des réfugiés vivant dans les pays voisins et à l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles sur l'ensemble du territoire. Il a également fait savoir que son gouvernement était favorable au déploiement d'une mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en vertu du Chapitre VII de la Charte⁴⁹⁶.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, prenant la parole au nom de la CEDEAO, a confirmé que la situation au Mali avait connu une évolution positive depuis le déclenchement par la France de l'opération Serval, ajoutant que l'avancée des forces alliées vers le nord se poursuivait et que des efforts étaient faits pour mener des offensives contre les sanctuaires jihadistes. Il a également transmis la recommandation formulée par CEDEAO tendant à ce que la MISMA soit transformée en une opération de stabilisation des Nations Unies dotée d'un mandat robuste et à ce qu'une force parallèle disposant de la capacité requise soit déployée pour déloger rapidement les groupes terroristes et insurgés⁴⁹⁷.

Création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Le 25 avril 2013, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2100 (2013), par laquelle il a décidé de créer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)⁴⁹⁸, prié le Secrétaire général d'intégrer le Bureau des Nations Unies au Mali à la Mission et autorisé la MINUSMA à user de tous moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, pour s'acquitter de son mandat. Il a également autorisé l'armée française, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, à user de tous moyens nécessaires pour intervenir en soutien d'éléments de la MINUSMA en cas de danger grave et imminent, à la demande du Secrétaire général.

⁴⁹⁵ S/PV.6944, p. 2 à 4.

⁴⁹⁶ Ibid., p. 6 et 7.

⁴⁹⁷ Ibid., p. 8.

⁴⁹⁸ Pour plus d'informations sur le mandat de la MINUSMA, voir la section I (Opérations de maintien de la paix) de la dixième partie.

Prenant la parole après l'adoption de la résolution, le représentant de la Fédération de Russie s'est dit préoccupé par la nature de plus en plus militaire des activités de maintien de la paix des Nations Unies et a estimé que le mandat de la MINUSMA excluait les opérations offensives ou antiterroristes. Il a également signalé que l'activité de la MINUSMA devait être appuyée par de véritables processus politiques, notamment un dialogue politique entre les principales parties maliennes⁴⁹⁹.

Le représentant du Mali a déclaré que sa délégation se réjouissait tout particulièrement de l'adoption de cette résolution et rappelé que, malgré les avancées significatives qui avaient été réalisées sur le plan de la sécurité, certains groupuscules terroristes demeuraient actifs, raison pour laquelle il accueillait favorablement l'engagement pris par la communauté internationale de s'employer activement à décourager et empêcher le retour des groupes armés rebelles⁵⁰⁰. Le représentant de l'Union africaine a appelé de ses vœux le maintien d'une présence forte de l'Union africaine et de la CEDEAO à Bamako à l'appui de leur engagement politique au Mali, la poursuite des consultations sur toutes les actions conjointes menées dans le pays et une bonne coordination entre la MINUSMA, les forces françaises et l'armée malienne⁵⁰¹.

Le 25 juin 2013, le Conseil s'est réuni pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali⁵⁰². Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA, s'adressant au Conseil par visioconférence depuis Bamako, a donné un aperçu de la situation sur le terrain, signalant que les conditions de sécurité s'étaient graduellement améliorées, mais que la situation demeurait complexe et fragile. Concernant le processus politique, il a annoncé que le Gouvernement de transition du Mali et les groupes armés des régions du nord avaient signé un accord préliminaire le 18 juin à Ouagadougou concernant la tenue d'une élection présidentielle et de négociations ouvertes à tous. Concernant les préparatifs de l'élection, il a informé le Conseil que le scrutin présidentiel était prévu pour le 28 juillet 2013 et que la MINUSMA jouerait un rôle d'appui. Il a également fait savoir que les besoins humanitaires continuaient de le préoccuper et que des activités humanitaires étaient menées dans les régions septentrionales en dépit des problèmes de sécurité et de l'approche de la saison des

⁴⁹⁹ S/PV.6952, p. 2 et 3.

⁵⁰⁰ Ibid., p. 3.

⁵⁰¹ Ibid., p. 5.

⁵⁰² S/2013/338.

pluies. Il a souligné en outre que la situation des droits de l'homme demeurerait précaire et que des violations étaient commises par toutes les parties⁵⁰³.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a annoncé que, depuis sa création le 25 avril, la MINUSMA s'était attachée à s'acquitter de son mandat en usant de ses bons offices politiques et en appuyant le processus électoral, le respect des droits de l'homme et le rétablissement de l'autorité de l'État. Il a également expliqué que la majorité des effectifs seraient concentrés dans le nord du pays et que la Mission maintiendrait une présence militaire dans les principaux centres de population. Il a en outre signalé qu'en dépit des progrès accomplis, des difficultés subsistaient, en raison notamment du climat extrêmement rude et de l'immensité de la zone géographique à couvrir par la Mission⁵⁰⁴. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a fait savoir que la MINUSMA était engagée simultanément dans deux activités complexes, à savoir la préparation de l'élection présidentielle et le suivi de l'accord préliminaire signé à Ouagadougou le 18 juin, et expliqué les importantes difficultés auxquelles la Mission était confrontée en raison des conditions climatiques et logistiques ainsi que des problèmes de sécurité dans le pays. Elle a également mis l'accent sur le recours à la technologie pour réduire l'empreinte écologique de la Mission et lui permettre de devenir opérationnelle plus rapidement⁵⁰⁵.

Le représentant du Mali a informé le Conseil que les conditions de sécurité étaient favorables au transfert des compétences de la MISMA à la MINUSMA, ajoutant que l'accord signé à Ouagadougou marquait une étape décisive vers le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali et créait les conditions propices à la tenue de l'élection présidentielle sur toute l'étendue du territoire national⁵⁰⁶.

Le 16 octobre 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le deuxième rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali⁵⁰⁷ et donné un aperçu au Conseil de la situation politique et en matière de sécurité dans le pays. Il a mis l'accent sur deux réalisations importantes, à savoir le bon déroulement de l'élection présidentielle et la mise en place réussie, bien qu'inachevée, de la MINUSMA le 1^{er} juillet 2013, et fait savoir que les élections législatives se tiendraient en novembre et décembre 2013. Tout en soulignant que les récentes atteintes à la sécurité qui s'étaient produites au Mali étaient un signal d'alarme à ne pas négliger, il a assuré le Conseil que l'amélioration de la situation générale avait également ouvert de nouvelles perspectives de relèvement et de nouveaux horizons à plus long terme pour le pays. Évoquant les carences dont souffrait la MINUSMA, il a demandé au Conseil et aux pays fournisseurs de contingents de favoriser le déploiement rapide de renforts qui permettraient à la Mission de s'acquitter rapidement et efficacement de son mandat⁵⁰⁸.

Le représentant du Mali a rendu compte au Conseil du déroulement de l'élection présidentielle et de l'élection d'un nouveau Président, et énuméré une série de mesures prises par le Gouvernement comme suite à l'accord du 18 juin 2013, notamment la tenue de discussions avec les groupes armés, l'organisation de forums de sensibilisation, la création de la Commission dialogue, vérité et réconciliation ainsi que la préparation d'activités relatives à la décentralisation et au développement accéléré des régions du nord. Il a également affirmé que, si le déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes ainsi que des contingents de la MINUSMA et de l'opération Serval avait contribué à améliorer considérablement les conditions de sécurité dans les grandes villes du nord du Mali, la situation demeurerait fragile et exigeait l'attention soutenue de la communauté internationale⁵⁰⁹.

⁵⁰³ S/PV.6985, p. 2 à 4.

⁵⁰⁴ Ibid., p. 6 à 8.

⁵⁰⁵ Ibid., p. 9 à 11.

⁵⁰⁶ Ibid., p. 12.

⁵⁰⁷ S/2013/582.

⁵⁰⁸ S/PV.7043, p. 2 à 4.

⁵⁰⁹ Ibid., p. 5 et 6.

Séances : la situation au Mali

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6741 26 mars 2012						S/PRST/2012/7
S/PV.6745 4 avril 2012			Mali		Mali	S/PRST/2012/9
S/PV.6798 5 juillet 2012		Projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo (S/2012/512)		Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Président de la Commission de la CEDEAO	Résolution 2056 (2012) 15-0-0
S/PV.6820 8 août 2012			Mali	Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la CEDEAO et Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général et tous les invités	
S/PV.6846 12 octobre 2012		Projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la France, l'Inde, le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo (S/2012/761)	Côte d'Ivoire (également au nom de la CEDEAO) et Mali		Tous les invités	Résolution 2071 (2012) 15-0-0

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6879 5 décembre 2012	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2012/894)		Mali	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Président de la Commission de la CEDEAO et Observateur permanent de l'Union africaine	Tous les invités	
S/PV.6898 20 décembre 2012	Lettre datée du 13 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/926)	Projet de résolution présenté par 10 États Membres ^a (S/2012/946)	Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO) et Mali (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Observateur permanent de l'Union africaine	Tous les invités	Résolution 2085 (2012) 15-0-0
S/PV.6905 22 janvier 2013			Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO), Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Observateur permanent de l'Union africaine et Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les invités	
S/PV.6944 3 avril 2013	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189)		Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO) et Mali	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Tous les invités	
S/PV.6952 25 avril 2013	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189)	Projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, le	Mali (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Observateur permanent de l'Union africaine	Tous les invités	Résolution 2100 (2013) 15-0-0

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6985 25 juin 2013	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/338)	Luxembourg, le Maroc, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo (S/2013/242)	Mali (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions	Tous les invités	
S/PV.7043 16 octobre 2013	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/582)		Mali (Ministre de la réconciliation nationale et du développement des régions du nord de la République du Mali)	Représentant spécial du Secrétaire général	Tous les invités	

^a Afrique du Sud, Allemagne, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Luxembourg, Maroc, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Togo.